

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 20 Mars 2023

Date de la convocation : 14 Mars 2023

Date d'affichage du P.V. : 29 Mars 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline
Absents excusés : M. GARNIER Jacques (donne pouvoir à Mme GARNIER Martine) ; Mme MATIFAS Amélie
Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel
Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

OBJET : TARIFS DES FESTIVITÉS 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux différentes manifestations annuelles ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer, le prix des repas pour les personnes extérieures pour le 14 Juillet, le droit de place de la réderie et de la bourse aux jouets, le prix du repas pour la fête locale, le tarif des boissons ainsi que la participation forains valable pour toutes les manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants :

MANIFESTATIONS	TARIFS 2023
REDERIE DU 1 ^{er} MAI 13 et 14 JUILLET	3.00 € les 5 mètres Repas républicain Habitants : GRATUIT Extérieurs : 10,00 € Consigne du verre « éco-cup » : 1,00 € Part de tarte : 1,00 €
REPAS FÊTE LOCALE	Enfant : 12,00 € Adulte : 26,00€
BOURSE AUX JOUETS	2,00 € la table

BOISSONS	TARIFS
Jus de Fruits – Coca-Cola – Orangina – Perrier	1,50 €
Bouteille d'eau minérale	1,00 €
Café	0,50 €
Bouteille : kir – vin blanc – vin rouge – rosé - cidre	6,00 €
Verre : kir - vin blanc – vin rouge – rosé - cidre	1,00 €
Bière Pression - Bière cannette	2,00 €

PARTICIPATIONS FORAINS :

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune finance les manèges installés à l'occasion de la fête locale et de la foire au boudin ainsi que les tickets distribués aux enfants de l'école.

Elle ajoute que l'année dernière, le manège de la foire au boudin n'avait pas été installé au vu de sa non-conformité.

Elle demande si la commune continue à faire appel à un forain pour la foire au boudin.

Après discussion, le conseil décide de ne rien prévoir pour le dernier week-end d'Octobre, et d'ajouter une attraction pour la fête locale.

Madame le Maire propose de demander, comme l'année dernière, le trampoline.

Au vu de la satisfaction des enfants pour cette activité, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

	FORAINS	MANÈGES	PARTICIPATIONS
Fête locale	* RICHARD Alexandre	Manège enfantin	450 € prestation + 150 € de tickets pour les enfants = 600 €
		Trampoline	500€ de prestation

FEU D'ARTIFICES :

Madame le Maire demande si la commune continue de travailler avec le même fournisseur et pour la même gamme de spectacle.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Julien CAZIN demande s'il est possible qu'il suive une formation de tireur afin d'aider Hervé dans la préparation et le tir du feu du 13 juillet.

Madame le Maire se renseigne pour cette formation.

**Certifié exécutoire après publication
ou notification du
et transmission en préfecture du**

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michèle PERONNE

